Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260304-202619-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 Mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Février 2026

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, CONAN David, LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, BRET Christophe, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Absents : LE SOURD Gwénael, LE MEITOUR Eloïse, CARO Isabelle, DANO Audric.

Désignation du secrétaire de séance
Mme JAFFRE Christelle, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance. Mme

2026 – 19 – Devis d'intervention suite aux infiltrations d'eau à la mairie et à la salle des fêtes

M. Henri LE CORF, Adjoint, informe le conseil que, suite aux fortes intempéries, il avait été fait appel à un spécialiste pour déterminer les causes des infiltrations d'eau à la mairie, à la salle des fêtes et à la salle des sports. Suite aux rapports de la société SRIO de VANNES, il a été demandé, en urgence, à l'entreprise SIRA un devis pour réaliser les travaux préconisés, sachant que, compte tenu de sa configuration, la société ne souhaite pas intervenir à la salle de sports.
Dès lors, il présente les devis :

- Pour la mairie : 5 722.03 € T.T.C. ;
- Pour la salle des fêtes : 3 350.15 € .T.T.C.

et souligne que ces travaux sont garantis 10 ans. Enfin, il précise que le bureau municipal y est favorable pour remédier rapidement à ces infiltrations.

Le Conseil, suite l'exposé de M. Henri LE CORF et à l'unanimité

VALIDE les devis tels que présentés et **AUTORISE** Mme le Maire à intervenir à leur signature.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 10 Mars 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 9 Mars 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance